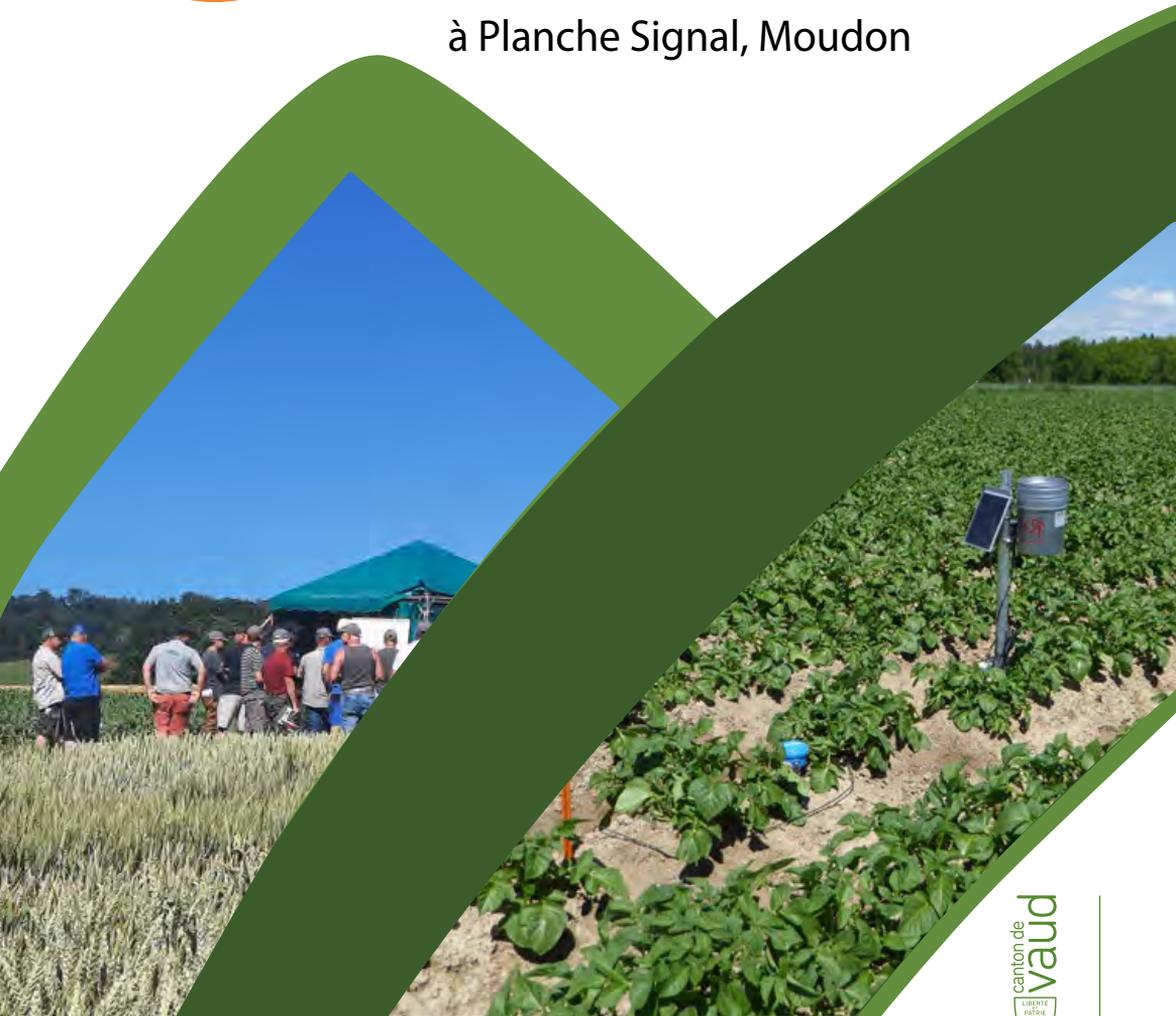




# Journée technique Eau et agriculture

Mercredi 14 juin, 9h - 16h  
à Planche Signal, Moudon



Formation reconnue pour le projet  
« Agriculture et pollinisateurs »



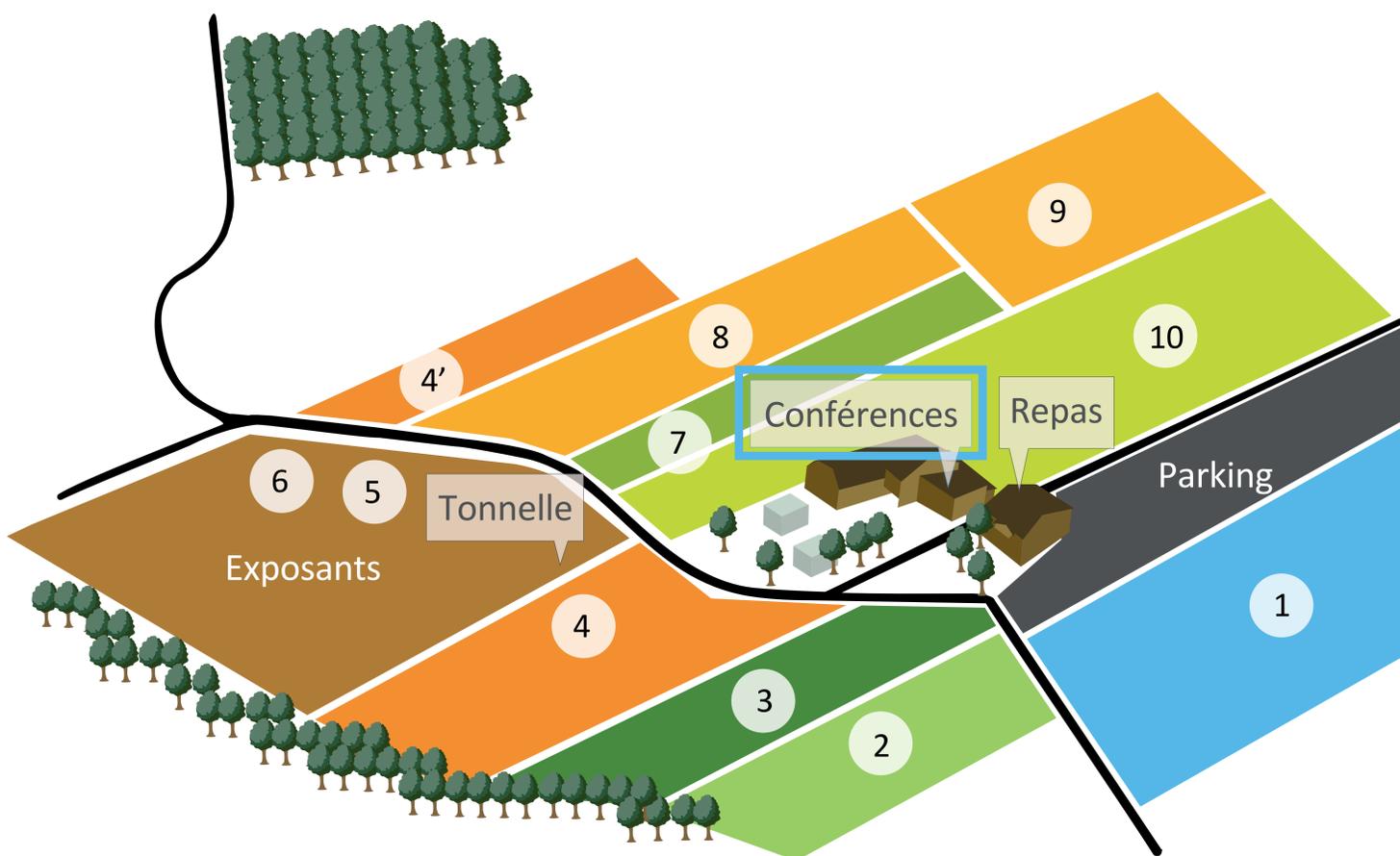
Partenaire média





# Bienvenue à Planche-Signal !

## Notre équipe de conseil agricole vous attend



### 10 pôles thématiques

1. Gestion de l'eau et irrigation
2. Biodiversité, jachères et SPB
3. Betteraves, variétés et lutte contre les maladies
4. Céréales, variétés
5. Politique agricole et projets cantonaux
6. Protection des eaux, dérive, ruissellement
7. Herbages et méteils
8. Protéagineux alimentaires, variétés et marché
9. Projets 77a Rés0sem
10. Colza, essai variétal et substances alternatives

## Programme des démonstrations et conférences

Quand ?

Quelle activité ?



Où ?

10H00 – 10H30

Améliorer l'efficacité de l'irrigation : « Quelles économies d'eau réalisables à la parcelle ? », INRAe de Montpellier

Espace de conférence

10H45

Démonstrations de fauche

Espace exposants

11H00 – 11H30

Stratégie de mobilisation de la ressource en eau, Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence

Espace de conférence

14H00 – 14H30

Mesures et premiers résultats du projet Efficacité de l'irrigation Vaud, Mandaterre et HAFL

Espace de conférence

14H45

Démonstrations de plusieurs types d'andaineurs

Espace exposants

15H15

Présentation Rain Dancer

Pôle eau

Organisation de l'évènement



Partenaire média





# Sommaire mesures politiques et économie familiale

## POLITIQUE AGRICOLE

- Mesures politiques agricoles\_ page internet de Proconseil et catalogue
- Mesures politiques agricoles\_ récapitulatif
- Plan Phyto vaudois
- Plan climat vaudois (luzerne, engrais, énergie)
- Plan climat vaudois\_ page internet de Proconseil et formulaires

## AGROIMPACT : empreinte carbone et climat

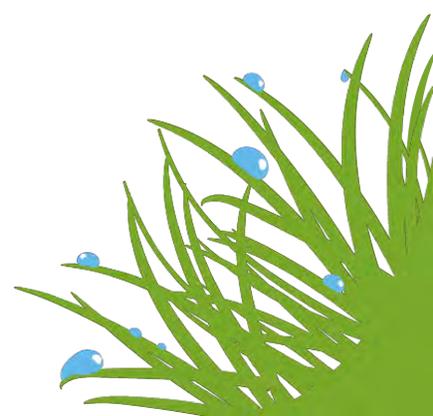
- Liste des diagnostics et mesures
- Mesurer l'empreinte carbone de votre exploitation
- Résultats empreinte carbone des fermes pilotes vaudoises
- Séquestrer du carbone dans mes sols ?
- Méthode de mesure de la séquestration de carbone
- Mesure d'impulsion à la séquestration (Mesure 9C)

## PROTECTION DES EAUX

- Dérive et ruissellement : contrôles PER 2023
- Station des cours d'eau vaudois
- Réduction du risque de dérive et de ruissellement avec bande herbeuse

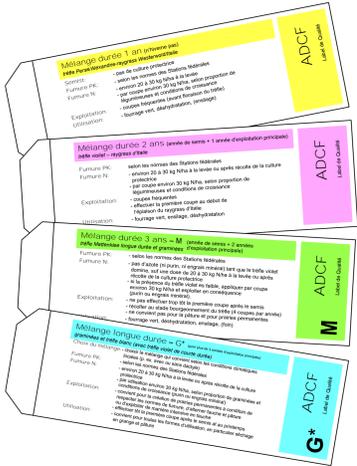
## ECONOMIE FAMILIALE

- École à la ferme
- AGRIVIVA : proposer des jobs de vacances aux jeunes



## Herbages, espèces & mélanges

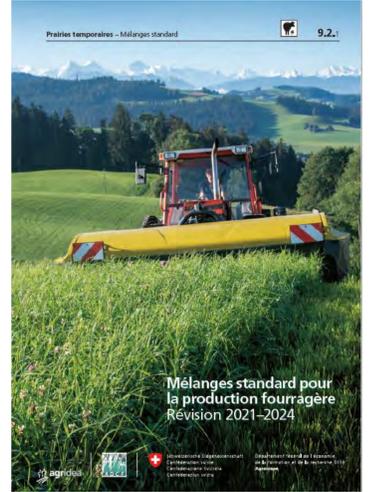
### Choisir le bon mélange pour réussir sa prairie



Donnez la préférence aux mélanges munis d'un label de qualité ADCF !

Leur composition est conforme à celle des mélanges standards. Ils sont entièrement composés de variétés recommandées. Les semences remplissent les exigences de qualité VESKOF de Swiss-Seed. Le choix d'un mélange standard s'effectue selon :

- **Durée de la culture** : 1, 2, 3 ans ou plus
- **Utilisation du fourrage** : en vert, ensilage, foin et regain, pâture
- **Conditions du lieu** : aptitude au ray-grass



#### Choix du mélange en cas de sécheresse fréquente :

1. Donner la préférence aux mélanges qui contiennent des **espèces tolérantes aux conditions séchardes** :
  - **Graminées**: dactyle, fétuque élevée, fromental
  - **Légumineuses**: trèfle violet, luzerne, esparcette, lotier
2. Choisir parmi les mélanges standards **un mélange adapté aux conditions plutôt séchardes** (voir illustration ci-dessous)

#### Mélanges contenant du dactyle :

- **Mst 230, 330, 430**

#### Mélanges d'une durée de 3 ans :

- a) avec trèfle violet Pastor et fétuque élevée :
  - **Mst 362**
- b) type trèfle violet - graminées :
  - **Mst 301, 310**
- c) type luzerne - graminées :
  - **Mst 323, 325**

#### Mélanges « longue durée » :

- **Mst 430** -> conditions favorables
- **Mst 431, 442** -> conditions défavorables
- **Mst 462** -> pâture intensive en plaine

Durée	1 an	2 ans	3 ans			4 ans et plus	
Type de mélange	Trèfle annuel - ray-grass	RG d'Italie - trèfle	Trèfle violet-graminées	Luzerne - graminées	Graminées - trèfle blanc	Mélanges longue durée	
Régime hydrique							
Humide à très humide							
assez humide	106 108	200 210 240	300 310	320	330 340	431 442	444 460 480
équilibré		230	301	323 325		430	420 440 AR
assez sec						462	
très sec							
Utilisation:							
Fourrage vert	XX	XX	XX	X	XX		XX
Déshydraté	X	XX	XX	XX	XX		XX
Ensilage	X	XX	XX	X	XX		XX
Foin ventilé		X	X	X	XX		XX
Fanage au sol		X	X	X	XX		XX
Pâturer				(X) Mst 325)	X		XX pour Mst 440, 460, 462, 480)

X = convient bien  
= convient très bien

**CONSEIL** : Pour se parer contre le risque de sécheresse, semer environ **1/3 de la surface** des prairies temporaires avec un mélange adapté aux conditions sèches.



Mélange à base de luzerne et de graminées



Mélange à base d'esparcette et de graminées







# Projets cantonaux Plan Phytos vaudois

## C'est quoi ?

Plan d'action cantonal, élaboré par la profession agricole et validé par le Canton

- Concerne les 4 types de productions agricoles : arboriculture, viticulture, grandes cultures et maraîchage
- En vigueur depuis 2020
- Actualisé chaque année pour s'adapter aux évolutions de la technique et de la politique agricole fédérale



## 3 axes de travail

- Vulgarisation sur les produits phytosanitaires, leurs risques et les méthodes alternatives
- Soutien AF aux places de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
  - Basé sur la surface de la place, max. 80 m<sup>2</sup>, max. 24'000.- par place
  - Crédit d'investissement FIA possible en complément
    - Prométerre, Office de crédit agricole, 021 614 24 33
- Contributions pour des mesures de réduction et d'utilisation durable des produits phytosanitaires
  - Aides à l'investissement
  - Mesures à la parcelle



Tableau récapitulatif des mesures Grandes cultures 2023

N°	Mesures	Domaine d'application	Description	Aide à l'investissement / Indemnité
2	Aide à l'investissement pour les places de remplissages/lavage mobiles	Arboriculture Viticulture Maraîchage Grandes cultures <i>BIO éligibles</i>	Aide à l'investissement pour des places de remplissage / lavage et les systèmes de traitement mobile selon liste agréée	Prise en charge de 50% du matériel neuf avec max CHF 5'000.- par exploitation et sur tout le projet
3	Non-recours total ou partiel aux herbicides sur les terres ouvertes	Grandes cultures	Non-recours total ou partiel (max 50% de la surface, plante par plante et technologie de détection digitale autorisée) du semis à la récolte Inscription à la parcelle	CHF 150.-/ha
4	Non-recours aux herbicides racinaires	Colza Tournesol Tabac Soja	Non-recours aux herbicides racinaires sur les parcelles de colza, tournesol, tabac et soja Utilisation recommandée des plantes compagnes dans le colza	CHF 150.-/ ha
5	Traitements herbicides par des techniques d'application sélective basées sur la détection digitale dans les herbages	Prairies permanentes et temporaires	Utilisation de pulvérisateur avec une reconnaissance digitale plante par plante	CHF 100.-/ha Max CHF 2'000.-/ exploitation
6	Utilisation d'herbicides à faible dose dans la betterave à sucre	Betterave à sucre	Utilisation d'herbicides HRAC B/2 du semis à la récolte de la betterave, respect des doses homologuées	CHF 500.-/ ha
7	Limitation à un seul fongicide dans la betterave à sucre	Betterave à sucre <i>BIO éligibles</i>	Au maximum, un seul traitement fongicide sur la parcelle de betterave à sucre	CHF 100.-/ ha
8	Non-recours aux herbicides dans la betterave à sucre	Betterave à sucre <i>BIO éligibles</i>	Non-recours aux herbicides dans la parcelle de betterave de la récolte de la culture principale précédente à la récolte de la betterave	CHF 1'200.-/ ha



# Plan Climat Vaudois

## Contributions pour les cultures et paillages

### MESURE 1. SOUTIEN À LA CULTURE DE LUZERNE

- **Durée maximale de 3 ans consécutifs** sur la même parcelle pour une **culture de luzerne pure** semée à 250g/are ou un **mélange composé de 100% de légumineuses** avec minimum 200g/are de luzerne (attention, la luzerne représente au minimum 80% du poids total du mélange).
- Contribution de **CHF 600.-/ha/an** si inscription sous le menu « Projet 77a » avec un code Accorda « Soutien à la culture de Luzerne » et un code culture 601.



### MESURES 2 ET 3. SOUTIEN AUX CULTURES PURES DE SOJA, MILLET, CAMÉLINE ET SORGHO

- **Durée annuelle** pour des **cultures pures** telles que :  
Soja 528, Millet grain 578, Millet plante entière 579, Caméline 544, Sorgho graine 580 ou Sorgho plante entière 581.
- Contribution de **CHF 200.-/ha/an** avec reprise automatique des surfaces annoncées et le code culture correspondant. Les inscriptions sont automatiques.



### MESURES 3 ET 4. PAILLAGE OU FEUTRES VÉGÉTAUX SOUS LE RANG EN VITICULTURE

- **Culture de vigne 701 ou vigne 717** avec une **couverture de toutes les rangées de la surface annoncée**, posé avant le 1<sup>er</sup> juin pour être éligible (paillages ou feutres posés entre septembre 2022 et le 1<sup>er</sup> juin 2023 sont éligibles) : **paille, BRF et copeaux de bois** à l'installation sur **5 cm de hauteur** pour une **largeur de 40 cm** sur la rangée sous le rang ou **feutres de composition 100% végétale** dans des dimensions standards (feutres naturels et compostables).
  - Contribution de **CHF 2'400.-/ha** versées 1 fois par surface couverte pour 4 ans. Inscription sous le menu « Projet 77a » avec un code Accorda 9604 « Paillage – feutres végétaux en viticulture » pour chaque parcelle voire sous-parcelle. Attention, il faut **spécifier la surface couverte par le paillage** (max surface totale de la parcelle).



*Remarque : La facture du matériel de paillage et feutre est demandée en cas de contrôle.*



Fiche technique  
Luzerne



Vidéo Luzerne



Résultats d'essais  
Sorgho

# Plan Climat Vaudois

## Contribution pour l'échange d'engrais de ferme

### Eligibles ✓

Engrais de ferme : fumiers et lisiers (fumiers et lisiers méthanisés compris)

### Non-éligibles ✗

Engrais de recyclage (composts, etc., selon définition Hoduflu)

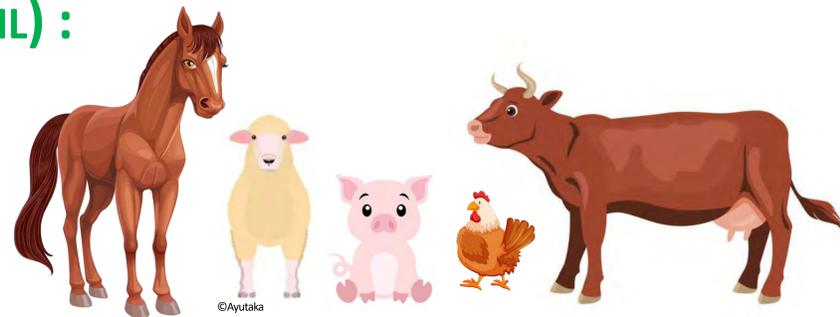
### EXIGENCES EXPLOITATION POUR ÉCHANGE DE FUMIER DE FERME :

- Une exploitation «**cédante**» distribuée à 1 ou plusieurs repreneurs.es
- Une exploitation «**repreneuse**» récupère les effluents d'une ou plusieurs cédante.s
- Sur l'année de l'exercice, une exploitation ne peut pas cumuler les statuts de cédante et de repreneuse
- Echanges entre les exploitations vaudoises
- Maximum 15 km entre le centre de l'exploitation cédante et celui de la repreneuse

### PAS D'EXIGENCE SUR L'EFFECTIF DU BÉTAIL POUR UNE EXPLOITATION CÉDANTE

### EXIGENCES EXPLOITATION REPRENEUSE (EFFECTIF DE BÉTAIL) :

- Maximum 0,5 UGB/ha de surface fertilisable
- Reprise de la moyenne UGB BDTA de l'année précédente

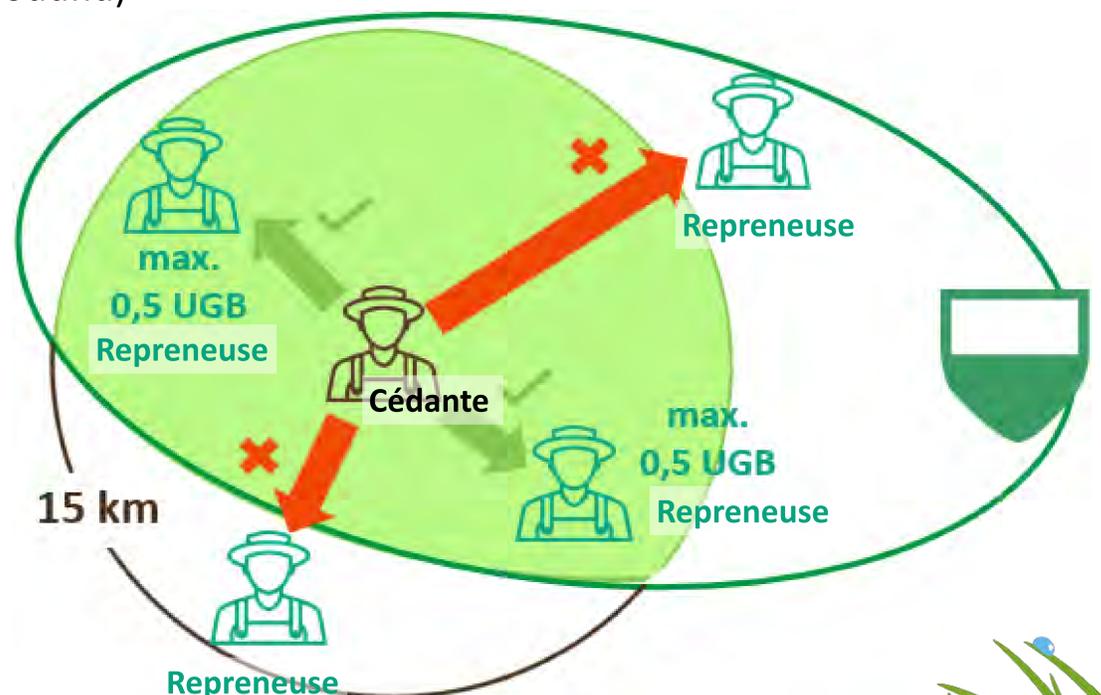


### MONTANT ET INDEMNISATION ANNUELLE :

- **CHF 1.-/m<sup>3</sup>** (versé au cédant et au repreneur)
- Maximum CHF 1'500.-/exploitation/an
- Soutiens calculés automatiquement à partir de l'enregistrement des échanges d'engrais de ferme saisis sur Hoduflu (selon définition Hoduflu)
- 1<sup>er</sup> paiement en 2024

### Exemple :

Echanges d'une exploitation cédante vers plusieurs repreneuses



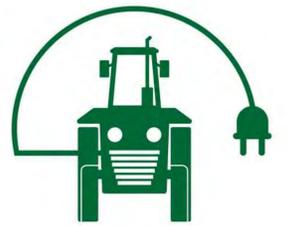


# Plan Climat Vaudois

## Contributions pour les alternatives (énergie)

### ACQUISITION DE VÉHICULES OU MATÉRIELS ÉLECTRIQUES OU AU BIOMÉTHANE

- Contribution de **30% des coûts d'acquisition** pour un max de CHF 50'000.-
- Maximum 1 véhicule et 1 matériel ou équipement par exploitation sur la durée de vie de projet de 4 ans (2023-2026)
- Demande par envoi courrier à la DGAV : formulaire de demande + facture d'achat acquittée
- Demande jusqu'au 31 août pour versement pendant l'année
- **Vérifier l'éligibilité du véhicule ou matériel sur la liste cantonale**



#### Eligibles ✓

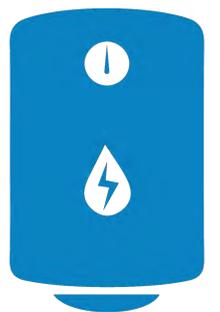
- **Véhicules agricoles électriques** (source et vecteur d'énergie 100% électriques) :
  - Tracteurs agricoles
  - Chargeurs compacts
  - Chargeurs télescopiques
  - Chargeurs et portes outils à chenilles
  - Motofaucheuse et porte-outil à conduite manuelle
- **Équipements et matériels agricoles électriques**
  - Mélangeuse électrique,
  - Robots d'alimentation (forfait sous conditions)
  - Charrette ou chenillette conduite à la main
- **Tracteurs agricoles au biométhane** (l'alimentation moteur est 100% au biométhane)

#### Non-éligibles ✗

- Equipement d'écurie automatique et robotisé
- Quads, véhicules tout-terrain, utilitaires
- Camions électriques
- Accessoires liés aux chargeurs compacts et télescopiques
- Chariots élévateurs, élévateurs à fourche, transpalettes
- Drones
- Petit matériel d'entretien extérieur avec alimentation électrique (débroussailluse, tronçonneuses, sécateurs, souffleuses)

### SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE À L'INSTALLATION D'UN BOILER-PAC (POMPE À CHALEUR)

- Contribution de **CHF 600.-** par exploitation pour un boiler unique par exploitation. Contribution complémentaire au programme d'AgroCleanTech
- **Inscription avant la commande sur le formulaire** du site internet d'AgroCleanTech
  - cocher la case « soutien cantonal ».
- L'installation initiale d'un boiler-PAC n'est pas éligible, seul le renouvellement d'un matériel existant est pris en compte.



#### Eligibles ✓

- L'eau est actuellement chauffée avec un boiler électrique (min 150 L) sans autres sources d'énergie (récupération de chaleur du tank à lait, capteurs solaires ou chauffage à bois).
- L'exploitation agricole utilise + de 150 L d'eau par jour pour le nettoyage des installations.
- Les conduites du boiler PAC sont isolées selon le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons.



Liste de véhicules/matériels éligibles DGAV



Détails boilers PAC éligibles AgroCleanTech



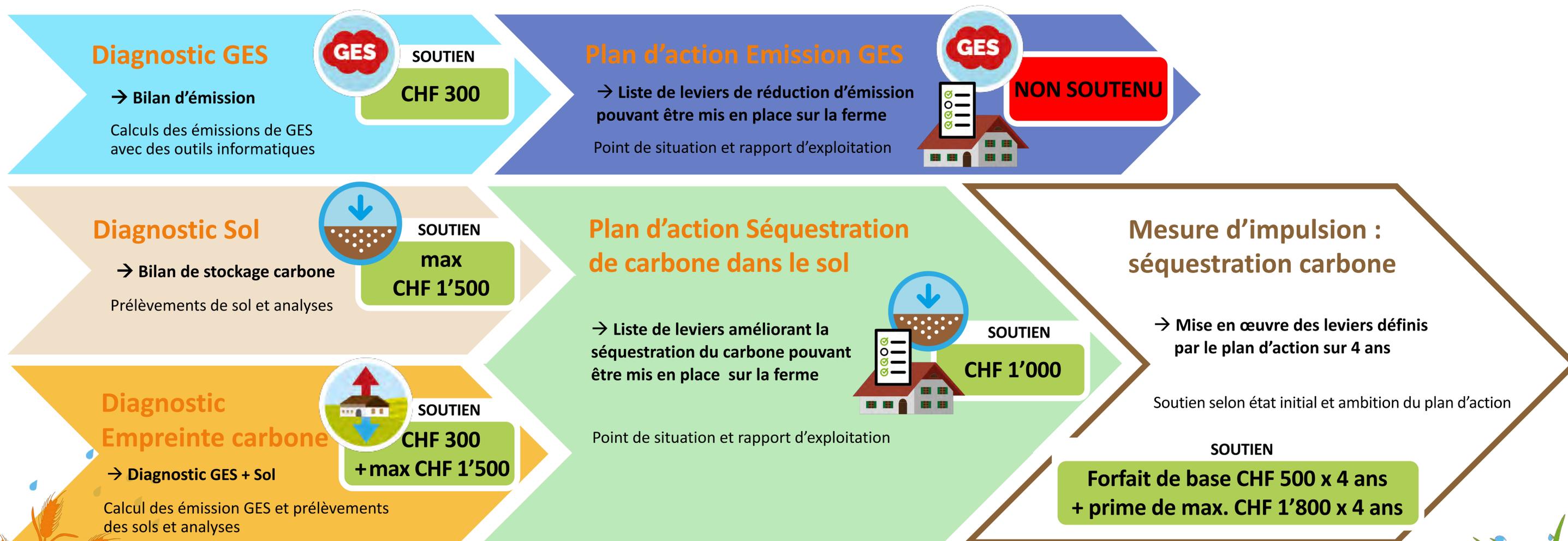
Page internet «Plan Climat» Proconseil, DGAV



# Plan Climat Vaudois

## Soutiens cantonaux pour les démarches de diagnostic et plan d'action agricole en faveur du climat

Diagnostiques et plans d'action Agroimpact réalisables sur son exploitation et soutiens cantonaux associés :



Page internet « Plan Climat »  
Proconseil, DGAV

021 614 24 30

[diagnostic.carbone@prometerre.ch](mailto:diagnostic.carbone@prometerre.ch)



Contacts/ infos



## Eau et agriculture

Mercredi 14 juin 2023

à Planche-Signal, domaine expérimental à Moudon



# AgroImpact

## Mesure l'empreinte carbone de votre exploitation



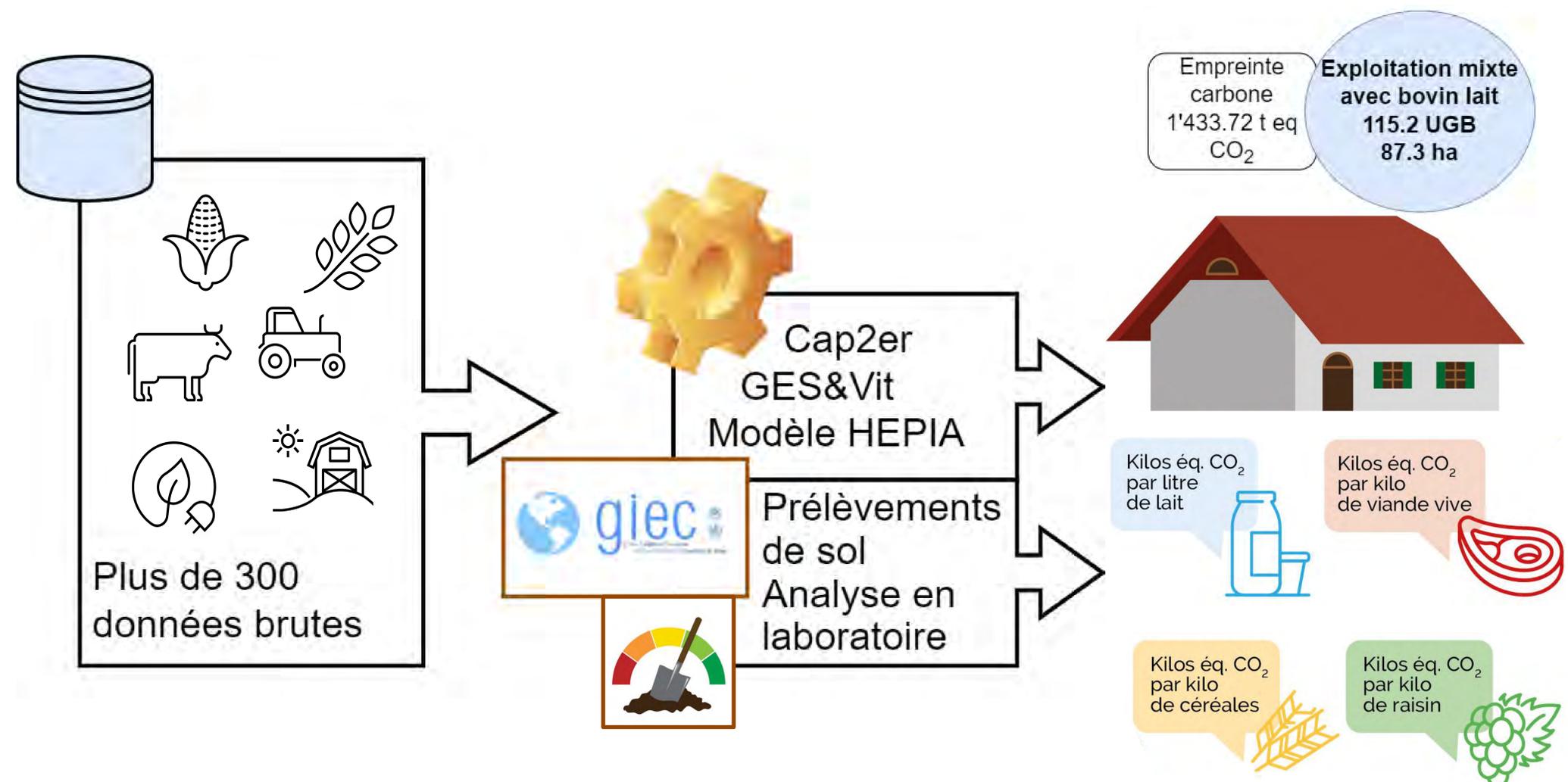
Emissions de gaz à effet de serre

Stockage de carbone

Empreinte carbone nette

### 5 bonnes raisons de faire un diagnostic carbone

- Faire l'état de votre système agricole et identifier des leviers d'amélioration
- Connaitre la dynamique de séquestration du carbone de vos sols et améliorer la qualité de ces derniers
- Obtenir des résultats certifiés pour mettre en valeur vos produits
- Communiquer au grand public les efforts entrepris par l'agriculture vis-à-vis du climat
- Obtenir les soutiens du plan climat vaudois



Intéressé par un bilan carbone de votre exploitation ?

Scannez le code QR et remplissez le formulaire pour obtenir un devis !

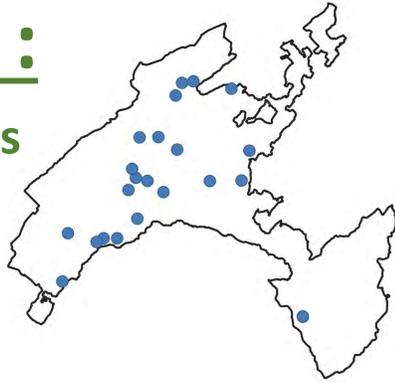


# Projet pilote vaudois : Empreinte carbone

## Résultats des fermes pilotes vaudoises

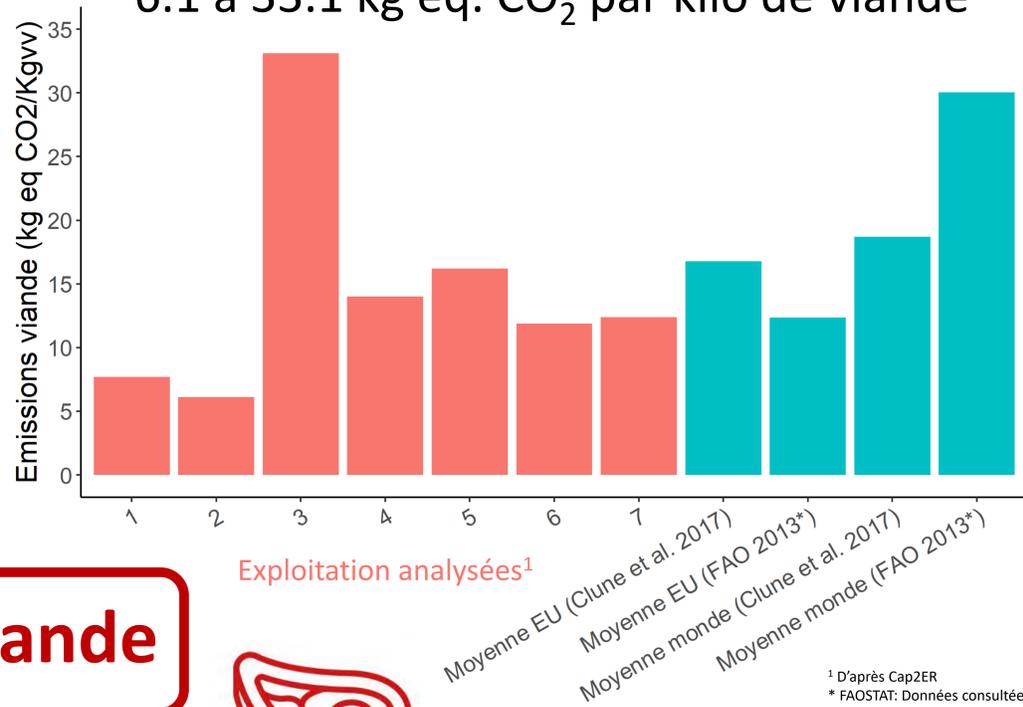
### Ce projet c'est :

- 18 exploitations pilotes
- Bovins d'élevage
- Bovins laitiers
- Grandes cultures
- Exploitations viticoles
- Exploitations BIO et conventionnelles
- Une bonne répartition géographique



### Emissions de GES pour la production de viande

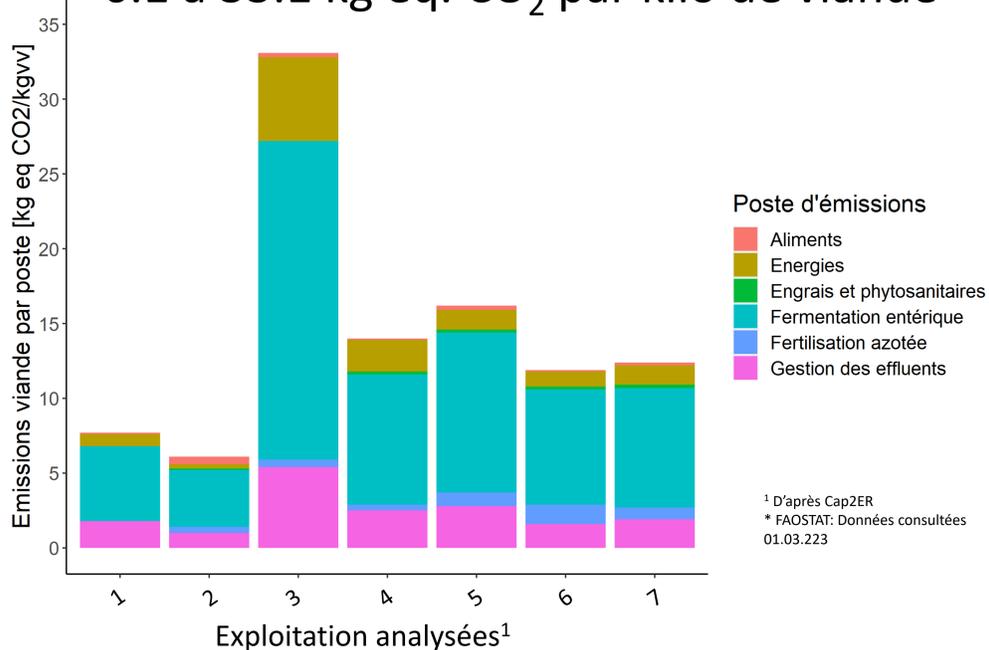
6.1 à 33.1 kg eq. CO<sub>2</sub> par kilo de viande



### Exemple: Résultats sur la viande

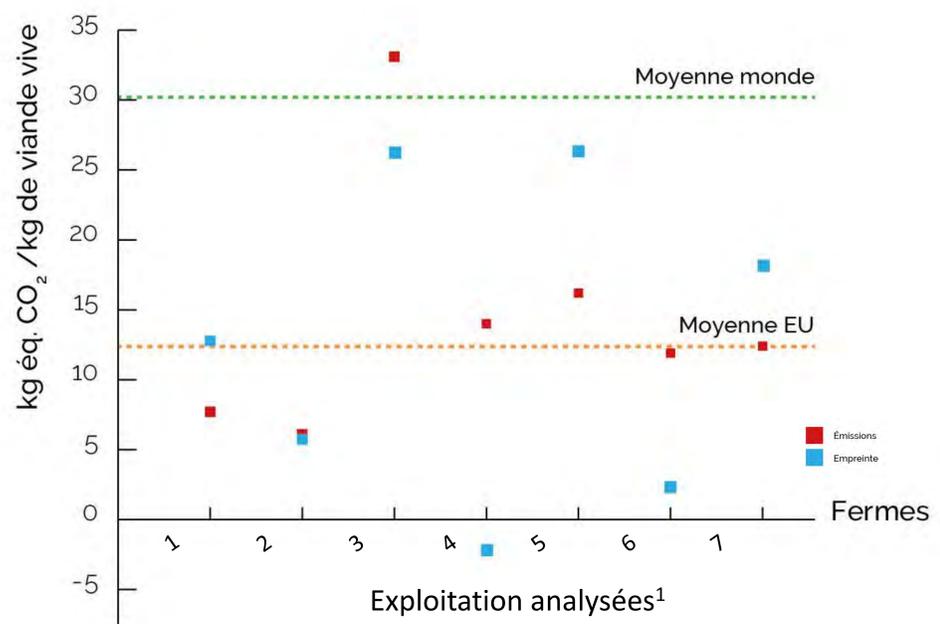
#### Source des émissions de GES pour la production de viande

6.1 à 33.1 kg eq. CO<sub>2</sub> par kilo de viande



#### Empreinte carbone pour la production de viande

-2 à 25 kg eq. CO<sub>2</sub> par kilo de viande



#### Leviers : quelques exemples

##### Troupeau

- Maximiser le nombre de veaux sevrés par vache par an

##### Alimentation

- Améliorer la teneur des fourrages par le stade de récolte pour diminuer les concentrés
- Augmenter la part d'herbages (riches en légumineuses)
- Remplacer le tourteau de soja par du tourteau de colza

##### Culture

- Optimiser la fertilisation minérale des surfaces dédiées à la viande
- Implanter des légumineuses dans les prairies temporaires

<sup>1</sup> D'après Cap2ER  
\* FAOSTAT: Données consultées 01.03.223

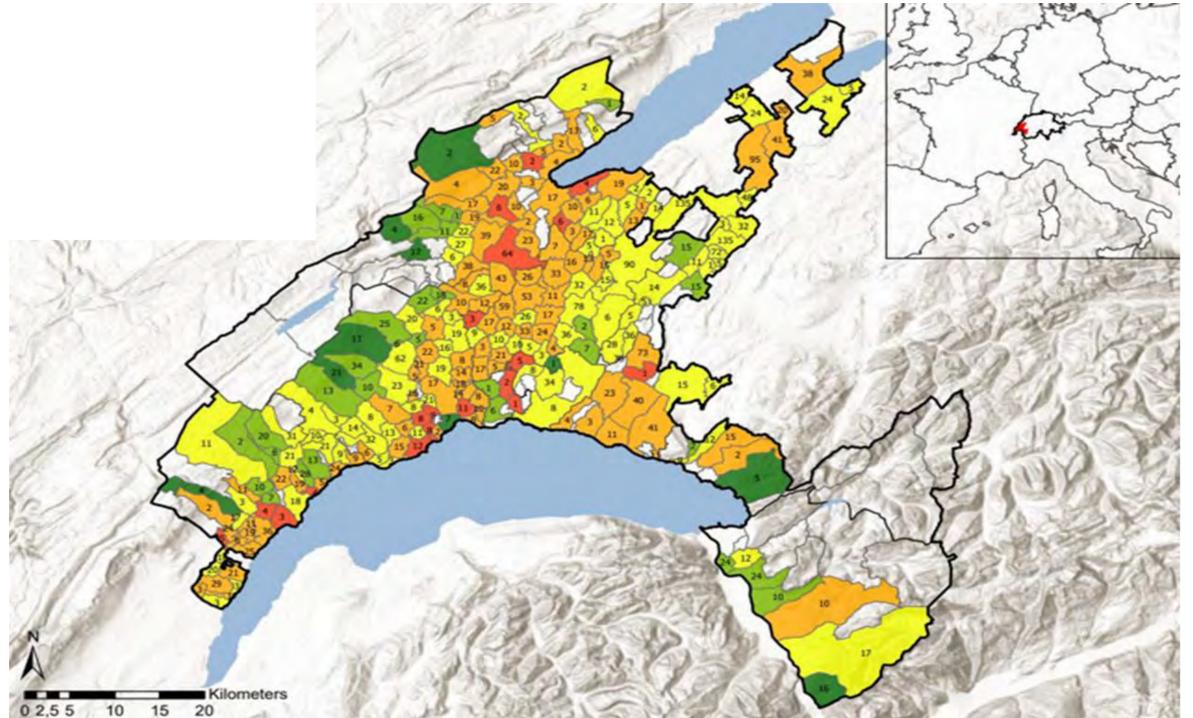
<sup>1</sup> D'après Cap2ER  
\* FAOSTAT: Données consultées 01.03.223

# Politique agricole

## Séquestrer du carbone dans mes sols?

### Rapport MO/Argile

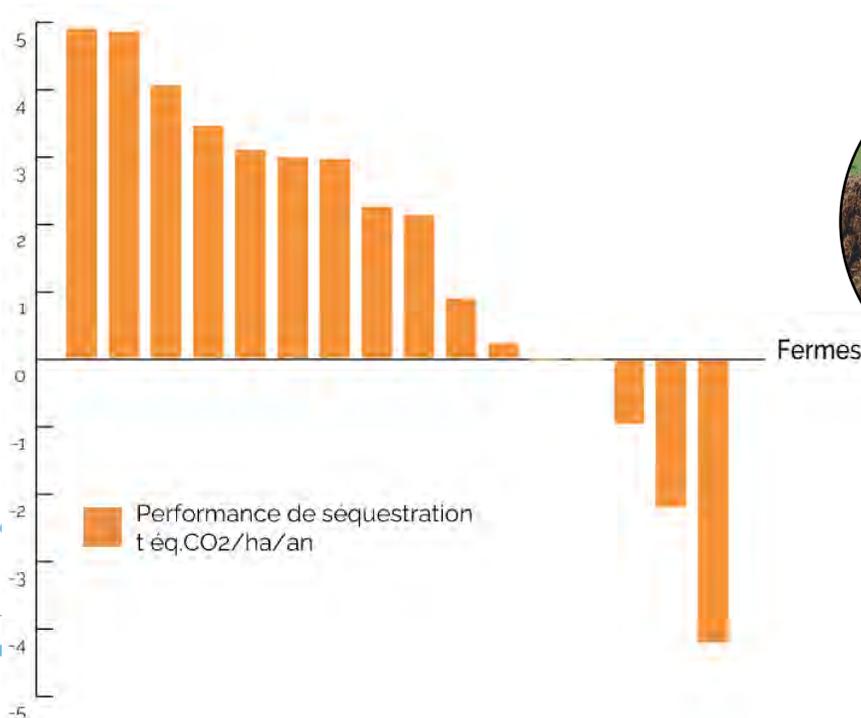
Très dégradé	<span style="color: red;">■</span>	<10%
Dégradé	<span style="color: orange;">■</span>	10% à 14%
Acceptable	<span style="color: yellow;">■</span>	14% à 17%
Vulnérable	<span style="color: lightgreen;">■</span>	17% à 24%
Optimum	<span style="color: green;">■</span>	>24%



80% des parcelles en dessous du seuil de vulnérabilité de 17% MO/Argile



- +
  - +
  - +
  - +
  - +
- Meilleure bilan carbone  
Meilleure portance  
+ 70% de capacité d'infiltration d'eau  
- 15% de besoin en azote  
+ 30% de capacité de rétention en eau



Jusqu'à 5 tonnes éq.CO2 séquestrées par hectare et par an

# Politique agricole

## Méthode de mesure de la séquestration de carbone

Une méthode novatrice respectant les standards internationaux et scientifiques

- Prise en compte de l'hétérogénéité des parcelles
- Prise en compte de la densité du sol (méthode ESM)
- Prise en compte de la teneur en cailloux des parcelles

### Prélèvements de sol



- 20 carottages par parcelle
- De 0 à 30cm de profondeur
- Mesure de la teneur en carbone
- Mesure de la densité

### Estimation de la pierrosité

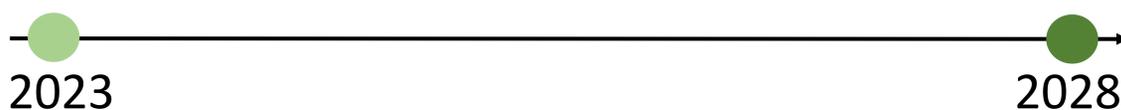


- 5 profils par parcelle
- De 0 à 30cm de profondeur
- Estimation visuelle de la proportion de cailloux

### Calcul de la séquestration de carbone

Mesure du stock initial

Mesure du stock final



- La durée entre les deux mesures est déterminée par la prédiction des performances de séquestration (5 ans au minimum)

### Pourquoi le coût est pour l'instant élevé?

- Protocol laboratoire exigeant
- Prélèvements uniquement manuels





# Politique agricole

## Mesure d'impulsion à la séquestration (9C)

### Quels prérequis?

- Réaliser un diagnostic sol auprès d'AgroImpact
- Réaliser un plan d'action (AgroImpact et Proconseil)

### Les étapes

-  Entretien téléphonique
-  Prélèvements et analyses de sol
-  Calcul des rapports MO/Argile et estimation de la séquestration future attendue (modèle HEPIA)
-  Identification des leviers potentiels et construction d'un plan d'action
-  Calcul du montant de la contribution

### Comment est calculé le montant de la contribution?

Rapport MO/Argile initial	Séquestration future attendue			
	0 à 1%	1 à 2%	2 à 3%	>3%
<10%	∅	+	++	+++
10% à 14%	+	++	+++	∅
14% à 17%	++	+++	∅	∅
>17%	+++	∅	∅	∅

- Contribution selon l'estimation de la **séquestration future attendue** et du **rapport MO/A initial**
- Contribution sur 4 ans à l'exploitation et non à la surface
- Récompense aussi ceux qui ont déjà séquestré beaucoup de carbone







## Réduction du risque de dérive et de ruissellement avec bande herbeuse

### Types de bandes enherbées en bordure de parcelle

Une bande enherbée freine l'eau de ruissellement et permet son infiltration. Lorsqu'elle a au minimum la même hauteur que la culture, elle permet également de limiter la dérive.

Type de bande enherbée	SPB	Contribution Fr/ha <sup>1</sup>	Contribution de base Fr./ha
Prairie (bordure cours d'eau)	possible	(1080) <sup>2</sup>	700
Luzerne pure (plan climat)	non	600	700
Bande herbeuse	non	Variable (culture <sup>3</sup> )	1100
Jachère (dans le sens de la longueur, min. 2 à 3 ans)	SPB en TA	3300 à 3800	-
Bande organismes utiles (dans le sens de la longueur)	SPB en TA	3300 <sup>3</sup>	-
Ourlet (sans surfaces utilisées pour les manœuvres <sup>4</sup> )	SPB en TA	3300 <sup>3</sup>	-
Bande culturale extensive (dans le sens de la longueur, min 2 ans)	SPB en TA	2300	1100

Afin d'assurer un effet de réduction de la dérive ou du ruissellement, la bande enherbée doit couvrir le sol lors de l'application. Ceci est essentiel pour les bandes pour organismes utiles annuelles ou l'année de semis des bandes pluriannuelles (toutes).

<sup>1</sup> sans mise en réseau    <sup>2</sup> sans niveau de qualité 2    <sup>3</sup> maximum 6 m de largeur

<sup>4</sup> Les manœuvres sur l'ourlet sont interdites. Le chaintre situé dans la culture doit comporter au min 3 passages (9 m) semés dans le même sens que l'ourlet.

### 2a Bande enherbée de 6 m le long d'une route drainée (hauteur culture < bande herbeuse) : réduction de 75% dérive et 75% ruissellement

	6 m	1 point de dérive et 1 point de ruissellement
--	-----	---

Mesure complémentaire	Pt dérive	Pt ruissellement
Aucune mesure complémentaire nécessaire		

### 2b Bande enherbée de 3 m le long d'une route drainée (hauteur culture < bande herbeuse) : réduction de 75% dérive uniquement

	3 m	1 point de dérive et 0 points de ruissellement
--	-----	--

Mesure complémentaire à choix	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
0 point dérive 1 point ruissellement						
Travail du sol sans labour		1	x	x	(x)	x
Enherbement des passages de traitement ou		1	x	x		
Diguettes entre les buttes ou					x	
Bande enherbée dans la zone de ruissellement inscrite dans la culture ou			Toutes cultures			
Min 3 m de bande herbeuse dans les tournières inscrite dans la culture			Toutes cultures			
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x

### 2c Bande enherbée le long d'une route drainée (hauteur culture > bande herbeuse) : réduction de 75% ruissellement uniquement

	6 m	0 points de dérive et 1 points de ruissellement
--	-----	---

Mesure complémentaire à choix	Pt dérive	Pt ruissellement	Céréales	Colza	Pdt	Sarclées
1 point dérive 0 point ruissellement						
Min 3 m de culture non traitée le long de la surface non cultivée (fongicide ou insecticide)	1		x	x		x
Buse injection d'air à 3 bars (min 3 m en bordure de route et min 6 m en bordure de cours d'eau)	1		Toutes cultures			
Traitement sur moins de 50% de la surface	1.5	1		x		x



## Eau et agriculture

Mercredi 14 juin 2023

à Planche-Signal, domaine expérimental à Moudon



# Ecole à la Ferme

## Découvrir – expérimenter - apprendre

**L'école à la ferme (EàF) : des activités pédagogiques adaptées au Plan d'études romand.**

Les journées d'enseignement à la ferme s'inscrivent dans des objectifs pédagogiques précis dont les thèmes sont en corrélation directe avec le Plan d'études romand, sans oublier les aspects de l'éducation en vue d'un développement durable EDD.

La ferme, un lieu d'enseignement durable pas comme les autres, permet aux élèves de vivre un enseignement riche en émotions qui met tous leurs sens en éveil...



### Du champ à l'assiette

Suivez les étapes de production par lesquelles passe la matière première jusqu'au produit fini : semer, entretenir, récolter, transformer, cuisiner, manger.



### Animaux, plantes, espaces de vie

Découvrez des espaces naturels et d'autres façonnés par l'homme : habitats pour les animaux sauvages et de rente, les plantes et nous, les êtres humains.



### Alimentation

D'où provient notre nourriture ? Quels produits sont de saison ces temps-ci ? Partez à la découverte des aliments et faites-en des repas simples et savoureux.



### Consommation et durabilité

Étudiez l'interaction entre la nature, nous, les consommateurs, et les producteurs.



Retrouvez-nous sur [prometerre.ch/ecole-a-la-ferme](http://prometerre.ch/ecole-a-la-ferme)



Eau et agriculture

Mercredi 14 juin 2023

à Planche-Signal, domaine expérimental à Moudon



Proconseil  
Une filiale de Prométerre

# AGRIVIVA

## AGRIVIVA, de quoi s'agit-il ?

Agriviva propose aux jeunes (de 14 à 25 ans) des **jobs de vacance sur des fermes**. Les jeunes ont l'occasion de faire l'expérience du travail dans le monde agricole.

C'est positif pour l'image de l'agriculture et vous contribuez à montrer aux jeunes où et comment les denrées alimentaires sont produites.

Vous recherchez le contact avec les consommateurs de demain, vous appréciez de recevoir un coup de main, vous faites preuve d'ouverture avec les jeunes et vous avez **envie de leur montrer l'agriculture ?**



**Alors vous êtes exactement la famille paysanne qu'Agriviva recherche !**



## Qu'apporte un stage à la ferme ?

C'est une **aide dans le travail quotidien**, mais avant tout un **échange** et dans tous les cas une bonne expérience. Au contact des jeunes, vous apprenez à connaître leurs points de vue et leurs modes de vie.

## Quand ?

En principe, vous pouvez offrir des places de stage durant toute l'année. Chez Agriviva, la haute saison se concentre sur les périodes des vacances scolaires.

## Quelles conditions pour l'accueil ?

- Vous avez du plaisir à travailler avec des jeunes ?
- Vous avez le temps d'initier des jeunes aux tâches quotidiennes et à leur apporter votre soutien ?
- Vous avez une chambre libre ?
- Vous pouvez accueillir chez vous un stagiaire pour minimum 1 semaine à maximum 8 ?

**C'est parfait, les principales conditions sont déjà remplies !**



Retrouvez-nous sur [prometerre.ch/agriviva](https://prometerre.ch/agriviva)